



## REGLEMENT CONCOURS PHOTO NATIONAL 2020 « Parcours de migrant-e / مسارات مهاجرة »

### OGANISATION

---

Un concours photographique organisé par Médecins du Monde est lancé à partir du 31 janvier 2020. Destiné aux photographes professionnels et amateurs dans le but de sensibiliser contre la stigmatisation, la discrimination et le racisme et de valoriser les apports de la migration et les expériences positives.

Les photographes intéressé-e-s pourront raconter à travers des visions différentes la migration avec toutes ses singularités. Un jury de professionnels identifiera 20 photographies qui feront partie d'une **exposition photographique** itinérante intitulée «Parcours». Il statuera ensuite pour désigner les **4 lauréats** qui seront primés.

Les associations partenaires de la PMA éliront deux autres photographies (une par catégorie) parmi les 16 restantes pour le « **Prix du Public** ».

### CATEGORIE ET THEME

---

Le concours comprendra deux catégories :

- Catégorie des Professionnels,
- Catégorie des Amateurs.

Le concours a pour thème : **La Migration en Algérie**. Les photos peuvent retracer le parcours d'une personne et faire connaître une partie de la réalité que peut connaître un-e migrant-e adulte ou enfant lors de sa migration. Pour cela différents sujets peuvent être traités:

- **Enfance et migration,**
- **Parcours migratoire,**
- **Solidarité,**
- **Richesses interculturelles et échanges,**
- **Emploi,**
- **Femmes et migration.**

## CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS

---

- Le concours est gratuit et ouvert à toute personne vivant sur le territoire algérien âgée de plus de 18 ans. Le personnel de Médecins du Monde et les membres du jury ne sont pas éligibles.
- Les images présentées doivent être conformes aux prises de vue originales.
- Il ne doit y avoir aucun ajout, retrait ou déplacement d'un élément à la scène photographiée, notamment la signature, ni de modification du flou ou encadrement et toutes autres techniques visant à modifier profondément l'image.
- Aucune information révélant l'identité du participant ne devra être mentionnée sur la photo elle-même et ce, dans le but d'assurer la confidentialité et l'impartialité lors des délibérations.
- Les photos ne doivent donc contenir que l'image, et aucun crédit photo, texte ou date sur l'image elle-même.

**Sont autorisés** : le recadrage, et le nettoyage des poussières du capteur, la conversion en noir et blanc et le traitement basique de l'image (lumières, couleurs...).

En cas de besoin, le jury du concours se réserve le droit de demander le fichier original.

Les photos doivent être envoyées via le **Formulaire d'inscription** selon les conditions suivantes :

- Format numérique en JPEG.
- Cadrage en 2/3 et dimensions 40cm X 60cm (5315 pixels X 3543 pixels).
- Résolution de 400 ppi.
- La taille de la photo ne doit pas excéder 5Mb de mémoire.

Le nombre de participation est limité à **02 photos par participant**. Seule une photo pourra être sélectionnée par participant-e.

*Les photographies ne respectant pas les critères cités ci-dessus seront éliminées.*

## 5- MODALITES D'INSCRIPTION

---

- L'inscription se fait exclusivement via le Formulaire d'inscription. Le participant n'a pas le droit d'envoyer plus d'une participation.
- Le nom du fichier devra être sous la forme «Nom-Prénom/pseudonyme et numéro de la photo». Exemple « Benflen-Flen-01».
- Toutes les candidatures soumises devront être accompagnées par une présentation ou description (la case «détails photo» dans le formulaire) contenant par exemple les informations suivantes :
  - Description de la photo : qui est sur la photo? quel est l'événement ou le sujet abordé ?
  - L'intention du photographe : ce que l'auteur a souhaité réaliser, pour expliquer les choix de l'auteur.
  - Le lieu : la ville et/ou la région d'Algérie où la photo a été prise.
  - La date à laquelle la photo a été prise.

Chaque photographie doit avoir un seul et unique représentant lors de la remise des prix.

## 6- PROCESSUS DE SELECTION

---

L'ensemble des participations fera l'objet d'une sélection en prenant en considération des critères artistiques et techniques en plus des conditions générales d'envoi citées dans le présent règlement.

Le jury a le droit de rejeter sans appel toute participation qui ne répond pas aux conditions générales citées ci-dessus.

Chaque personne retenue à la compétition finale sera notifiée par email.

Les 20 photographies retenues dans la première phase de sélection feront partie d'une exposition itinérante dans différentes villes du pays.

## 7- CALENDRIER PREVISIONNEL

---

Lancement de l'appel	<b>31 janvier 2020</b>
Clôture de l'appel	<b>29 février 2020</b>
Traitement des candidatures	<b>Du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2020</b>
Publication des résultats du concours	<b>10 mars 2020</b>
Information des candidats du résultat	<b>11 mars 2020</b>
Sélection « prix du public »	<b>20 mars 2020</b>
Exposition et remise des prix	<b>21 mars 2020</b>

## 7- JURY ET PRIX

---

Le Jury est composé de 3 professionnels de la photographie et artistes de renommée. Il décernera 2 prix pour chaque catégorie :

**Pour les Professionnels : 1<sup>er</sup> Prix et 2e Prix : Bons d'achat auprès d'un revendeur agréé d'une grande marque de matériel audiovisuel.**

**Pour les Amateurs : 1<sup>er</sup> Prix et 2e Prix : Equipement audiovisuel.**

Un **troisième Prix du Public (Sortie/Week-end Nature en Algérie)** sera décerné pour chaque catégorie lors de la première exposition photographique « Parcours ».

## 8- DROITS ET MODALITES D'UTILISATION

---

- Le/La participant-e déclare être l'auteur-e de son œuvre et est responsable des droits à l'image la concernant, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de litiges.

- Le/La participant-e garantit qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées quand elles sont majeures ou de l'accord du tuteur légal pour les mineurs, lorsque la photo peut mettre en danger leur sécurité ou les exposer en les rendant reconnaissables, identifiables et traçables. Médecins du Monde reconnaît pleinement la primauté du droit à l'image et met à disposition un modèle d'autorisation et d'exploitation des photos (Annexe 1).

- Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

- Aucune œuvre participant au concours ne sera utilisée en dehors du cadre des actions de Médecins du Monde.

- L'auteur-e d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à utiliser son nom/ pseudonyme et sa photo pour toute opération liée au présent concours et au programme (exposition, publication, site internet, réseaux sociaux...). Le comité d'organisation s'engage à ne pratiquer aucune exploitation de la photo en dehors de celles relatives à la promotion du programme ni à en tirer un avantage quelconque.

-L'auteur-e conserve la propriété intellectuelle des photos. Le comité d'organisation ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du programme, sans modification et avec les noms des auteurs.

-Les fichiers des photos non sélectionnées ne seront pas utilisés. Dans le cas où Médecins du Monde souhaite en utiliser un, une demande sera faite à l'auteur-e.

## 9- PRISE EN CHARGE

---

L'hébergement pour une nuitée ainsi que les frais de déplacements des photographes sélectionnés habitants hors wilaya d'Alger seront pris en charge.

L'équipe d'organisation procédera au remboursement du titre de transport aller- retour (taxi, train, bus) le jour de la première exposition à Alger. <sup>1</sup>

## 10- EXCLUSIONS

---

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les œuvres à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou tout autre caractère allant à l'encontre des droits humains et de la dignité de la personne. Le/La participant-e ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

## 11- RESPONSABILITES

---

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des problèmes techniques et/ou informatiques liés au bon déroulement du concours.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## 12- OBLIGATIONS

---

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu lors de la conception du concours.

Tout litige sera porté devant le bureau de l'organisation Médecins du Monde qui prendra toutes les mesures nécessaires dans le cadre de la législation algérienne.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par mail à l'adresse suivante **[contact@platformemigrationalgerie.org](mailto:contact@platformemigrationalgerie.org)**

---

<sup>1</sup> Une exception sera accordée aux wilayas du Sud avec l'achat du billet d'avion.